

Secrétariat général

État de la situation sur la main-d'œuvre dans le réseau de la santé



Stéphane Beaulieu / Psychologue

Secrétaire général

stephanebeaulieu@ordrepsy.qc.ca

Au fil des dernières années, nous vous avons informé sur l'état des ressources professionnelles en psychologie dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ces articles ont suscité des questions de la part des membres à de nombreuses reprises. Nous profitons du fait que la Direction de l'analyse et du soutien informationnel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a procédé, en mars 2012, à une mise à jour des données de prévision de la main-d'œuvre pour dresser un portrait détaillé de l'état des effectifs en psychologie dans le réseau public¹.

__EFFECTIF ACTUEL ET FACTEUR D'ÉVOLUTION

À la fin de l'année 2011, 2164 psychologues travaillaient dans le RSSS. On note une évolution annuelle moyenne de l'effectif de 2,4 % entre 2004 et 2011 (il y avait 1864 psychologues dans le réseau en 2004). Cette évolution de l'effectif est une donnée réelle, provenant des établissements, qui indique le nombre de psychologues dans le réseau au fil des ans. Quand il s'agit de faire des prédictions, les experts en planification de la main-d'œuvre fondent leurs prévisions sur un indice un peu similaire. Il s'agit toutefois de données projetées ou théoriques, fondées sur différents facteurs, notamment l'augmentation de la demande, qui se traduit par une augmentation du nombre d'employés. Depuis 2004, les modèles du MSSS étaient fondés sur un indice de croissance d'environ 3 %. Cet indice est appelé « facteur d'évolution ». Il s'agit d'une donnée importante dans le calcul des prévisions de la main-d'œuvre. On se sert du facteur d'évolution pour estimer les besoins de main-d'œuvre pour l'avenir. Si le nombre de nouveaux psychologues disponibles pour travailler dans le réseau est inférieur au facteur d'évolution, il y a nécessairement un déficit. Qui dit déficit dit potentiel de pénurie. Le MSSS a récemment reconsidéré les scénarios de déficit attendu en révisant à la baisse le facteur d'évolution, celui-ci étant désormais établi à 1,5 %. Ceci a pour effet de réduire les projections en termes de besoins de psychologues dans le réseau. Cependant, malgré cette modification de calcul, le réseau demeure en déficit. Nous y reviendrons plus tard.

Poursuivons notre portrait actuel de la main-d'œuvre. Nous disions donc qu'il y a actuellement 2164 psychologues dans le réseau. Ceci constitue 25,5 % de tous les psychologues au Québec. Rappelons que l'Ordre comptait près de 8500 membres au 31 mars 2011. En dépit du nombre élevé de psychologues employés au MSSS, il y a actuellement entre 160 et 175 postes vacants dans l'ensemble du réseau. Ici, poste vacant signifie :

poste prévu à la structure de poste d'un établissement pour lequel il n'y a aucun titulaire nommé. Il faut considérer qu'à ces postes non pourvus s'ajoutent les postes qui deviennent vacants pour cause de départ volontaire (cessation), de départ à la retraite et de décès. Le nombre de ce type de « départ » est estimé à 130 à 140 par année.

En 2011, l'âge moyen des psychologues dans le réseau était de 44 ans et 78 % d'entre eux étaient des femmes. Qu'en est-il de la répartition des plus jeunes par rapport aux plus vieux? Commençons par la bonne nouvelle. Le groupe d'âge des 30 à 34 ans est celui qui comprend le plus grand nombre de psychologues, représentant près de 20 % de l'effectif total. La moins bonne nouvelle est du côté des psychologues les plus expérimentés, ceux qui ont bien souvent le rôle de former les plus jeunes. Les trois groupes d'âge 50 à 54 ans, 55 à 59 ans et 60 ans et plus, représentent 31 % de l'effectif. On voit bien ici le poids démographique des personnes âgées de 50 ans et plus dans le réseau. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une caractéristique unique au corps professionnel des psychologues, le message est sans équivoque, le tiers de l'effectif des psychologues dans le RSSS est indéniablement en direction de la retraite. De nombreux psychologues expérimentés agissent à titre de superviseurs d'internat dans le cadre de la formation doctorale de futurs psychologues. Leur départ massif au cours des 10 prochaines années pourrait devenir un enjeu important en matière de formation initiale donnant accès à la profession.

Quant aux statuts d'emploi, on note que seulement 55 % des psychologues employés par le réseau y sont à temps complet régulier (TCR). Le reste des employés occupe des postes à temps partiel régulier (TPR) ou temps partiel occasionnel (TPO). En termes de rétention, on note que les psychologues restent dans le réseau à un taux de 93 % après la première année d'embauche. Ce taux chute cependant à 63 % après 5 ans. Cette donnée est préoccupante. Il s'agit du taux de rétention le plus bas chez les professionnels dans le réseau. Concrètement, à titre d'exemple, de tous les psychologues embauchés dans le RSSS en 2006, près de 40 % ont quitté le réseau aujourd'hui. Ce type de données explique entre autres pourquoi le Ministère en tant qu'employeur a récemment implanté des stratégies visant l'attraction et la rétention dans le réseau.

Parmi les données prises en compte pour établir le nombre de psychologues requis pour répondre aux besoins du réseau, il faut tenir compte des personnes qui sont absentes pour cause de maladie et en congés parentaux. À cet égard, on note une hausse marquée des heures en congés parentaux, celles-ci représentant une hausse de 13 % entre 2004 et 2011. Cette année, les congés parentaux représenteront à eux seuls l'équivalent de 150 psychologues à temps complet, ce qui se traduit en un nombre équivalent de postes à combler pour répondre à la demande de services.

_PRÉVISION DE LA MAIN-D'ŒUVRE D'ICI 2021

Comme mentionné précédemment, l'ancien facteur d'évolution utilisé était de 3 %. Ce facteur est maintenant estimé à 1,5 %, fondé sur le facteur de croissance démographique. Plusieurs indicateurs sont pris en considération pour établir ce facteur, notamment le vieillissement de la population, les sommes dépensées par le ministère pour offrir les services, les heures réelles travaillées, etc. Il faut savoir que dans l'ancienne méthode de calcul, le 3 % représentait le facteur d'évolution moyen pour tous les titres d'emploi tandis que la nouvelle méthode traite les facteurs d'évolution par titre d'emploi individuellement. À titre d'exemple, selon l'ancienne méthode de calcul, un titre d'emploi dont le facteur d'évolution réel était à 5 % se voyait attribué le facteur moyen de 3 % alors qu'un autre titre d'emploi, donc le facteur réel était de 1 %, se voyait aussi attribué le facteur de 3 %. Ceci avait pour effet d'accentuer ou de diminuer artificiellement les « effets de pénurie » pour certains titres d'emploi.

Le passage de 3 % à 1,5 % a un impact sur les prévisions de la main-d'œuvre pour les psychologues. Le déficit est encore présent, mais il est beaucoup moins important. Selon le modèle fondé sur un facteur d'évolution de 3 %, on estimait que le déficit de psychologues dans le réseau serait de 935 d'ici les 10 prochaines années, soit en 2021. Maintenant, le déficit est évalué à 445 pour la même période. Cette donnée « corrigée » est-elle plus réaliste? Difficile à dire à long terme. Il est clair que nous demeurons en situation de déficit. Le MSSS émet lui-même une mise en garde quant à la limite de ce nouveau modèle de prévision et il précise qu'il faudra demeurer vigilant quant au suivi afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre l'offre et la demande. Ces données seront révisées dans trois ans.

_AU-DELÀ DES MODÈLES, LE TEST DE LA RÉALITÉ

Au-delà des différences entre les modèles prévisionnels, le défi est encore présent. Les départs à la retraite ne sont pas théoriques, ils sont bien réels. Bien qu'un modèle, aussi sophistiqué soit-il, ne puisse pas prévoir avec un degré d'exactitude à 100 % qu'un psychologue donné va prendre sa retraite en 2017, nous avons néanmoins la certitude qu'il va prendre tôt ou tard cette retraite. Que ce soit en 2017 ou en 2018, il va finir par laisser un poste

vacant derrière lui auquel il faudra pourvoir. Le résultat est que d'ici 2021, près de 40 % de l'effectif actuel aura quitté le réseau pour départ à la retraite. Le réseau devra alors recruter annuellement une moyenne de 163 nouveaux psychologues par année pour maintenir le système en équilibre.

Autre donnée intéressante, lorsqu'il s'agit de prévoir la relève, le MSSS émet l'hypothèse que le réseau absorbe annuellement à lui seul près de la moitié (45 %) des nouveaux diplômés. La bonne nouvelle est que le nombre de nouveaux diplômés augmente. Il faut savoir que plus de 90 % des étudiants qui s'inscrivent dans un programme de doctorat en ressortent avec le diplôme. Le calcul des nouveaux diplômés disponibles tient compte de cette donnée. En 2004, on estimait à 225 le nombre annuel de nouveaux diplômés, ce chiffre est passé à 242 pour 2012-2017 et sera de 300 à partir de 2018.

Lorsque nous atteindrons le chiffre de 300 nouveaux diplômés par année, la pression devrait théoriquement diminuer un peu sur le réseau. Mais le RSSS maintiendra-t-il sa capacité d'attirer 45 % des nouveaux diplômés? Le facteur d'évolution, qu'il soit de 1,5 %, 2,5 % ou 3 %, ne s'applique pas seulement au RSSS, il s'applique aussi au secteur de l'éducation et à la pratique privée. Ces autres secteurs auront eux aussi des besoins grandissants. Les récentes mesures d'attraction et de rétention mises en place par le MSSS visent à apporter des solutions à ce problème. Mais comme nous le mentionnions plus tôt, seulement 60 % des psychologues travaillent encore dans le réseau après 5 ans. Il ne suffit donc pas de les attirer, il faut aussi les garder en poste.

L'Ordre assiste aux travaux du Comité de main-d'œuvre du MSSS, c'est ce qui nous permet de dresser le tableau que nous venons d'exposer. Le MSSS étudie un ensemble de mesures qui pourraient contribuer à améliorer la situation. Nous continuerons à vous tenir informés.

_Note

- 1 Notre texte est inspiré d'un document de travail du MSSS intitulé « Portrait de la main-d'œuvre – Psychologues/Direction de l'analyse et du soutien informationnel ». La version finale de ce document devrait être disponible à compter du mois de mai 2012.

_NOMINATION AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le 27 février dernier, la psychologue Brigitte Bolduc s'est jointe à l'équipe du secrétariat général de l'Ordre en acceptant d'occuper le poste de secrétaire générale adjointe. Elle travaillera en étroite collaboration avec Stéphane Beaulieu, secrétaire général et traitera plus spécifiquement les dossiers relatifs à la formation initiale des psychologues, les admissions par équivalence et la délivrance des permis de psychothérapeutes.

Avant son arrivée à l'Ordre, M^{me} Bolduc occupait un poste de psychologue clinicienne au CSSS Jeanne-Mance à Montréal. Elle a œuvré pendant neuf ans au sein de cette organisation en intervenant auprès d'une clientèle en perte d'autonomie et elle a collaboré à l'équipe santé mentale adulte. Elle a siégé à différents comités dont le comité exécutif du conseil multidisciplinaire. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe de l'Ordre!

